



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°17_CC_2024_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VELO CLUB DE KOUROU »

Séance du 9 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Francine GANE, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés ayant donné procuration :

Françoise BRUNO FREDOC à André Roland BERTHIER
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Martine PAPAIX
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO

Absents excusés :

Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Célia TARQUIN,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le but de préparer au mieux ses coureurs pour le prochain Tour de Guyane, le Vélo Club de Kourou (VCK) prévoit de participer au prochain Tour cycliste de Marie-Galante en Guadeloupe, qui se tiendra du 20 au 28 juillet 2024.

Ce déplacement entraîne des coûts que le club ne peut assumer seul. Afin de permettre à ses coureurs de bénéficier d'une préparation conforme aux exigences, le VCK recherche des partenaires pour l'accompagner dans cette démarche.

La concrétisation de ce projet dépendra du soutien des collectivités. À cet effet, le Vélo Club de Kourou (VCK) demande une subvention de **5 000,00€ (cinq mille euros)** à la CCDS.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE d'une subvention l'Association « Vélo Club de Kourou » pour un montant de **5 000,00€ (cinq mille euros)** pour leur participation au Tour cycliste de Marie-Galante en Guadeloupe du 20 au 28 juillet 2024.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2024.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la demande de l'association « Le Vélo Club de Kourou » du 12 septembre 2023 ;
Vu l'avis favorable de la commission sport en date du 12 mars 2024 ;
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2024 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : **ATTRIBUE** d'une subvention l'Association « Vélo Club de Kourou » pour un montant de **5 000,00€ (cinq mille euros)** pour leur participation au Tour cycliste de Marie-Galante en Guadeloupe du 20 au 28 juillet 2024.

ARTICLE 3 : **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2024.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Nombre de conseillers en exercice : 35 Quorum : 18 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de procurations : 03 Nombre de votants : 20 Pour : 20 Contre : 00 Abstention(s) : 00
--

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 9 avril 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240415-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-04-2024

Publication le : 16-04-2024